

Vademecum

Mon Accompagnateur

Rénov'

ÉDITION 2024



Qui est Mon Accompagnateur Rénov' ?

Le rôle de Mon Accompagnateur Rénov'

- > Mon Accompagnateur Rénov' est l'interlocuteur de confiance pour accompagner les ménages dans leurs projets de travaux.
- > Ce professionnel agréé par l'Anah propose un accompagnement de rénovation énergétique personnalisé, de l'aide à la conception du projet jusqu'à la fin des travaux.
- > Au-delà de ses prestations obligatoires relatives aux travaux de rénovation énergétique, il peut proposer des prestations facultatives ou renforcées, notamment pour les situations d'insalubrité, de dégradation, de perte d'autonomie ou de précarité énergétique.
- > Le recours à l'Accompagnateur Rénov' est obligatoire pour bénéficier des aides à la rénovation énergétique d'ampleur.

Le financement de Mon Accompagnateur Rénov'

- > La prestation Mon Accompagnateur Rénov' est payante et peut faire l'objet d'un financement de l'Anah, versé en complément de l'aide aux travaux MaPrimeRénov'.
- > Ce financement est proportionnel au coût de la prestation et fonction du niveau de ressources des ménages avec un taux appliqué sur une prestation prise en compte jusqu'à 2 000€ TTC.
- > Ce financement peut être complété par la collectivité.

Catégorie des ménages	Taux de prise en charge de la prestation (plafond de 2 000€ TTC)
Revenus très modestes (bleu)	100 %
Revenus modestes (jaune)	80 %
Revenus intermédiaires (violet)	40 %
Revenus supérieurs (rose)	20 %

Les prestations assurées par Mon Accompagnateur Rénov'

- > Mon Accompagnateur Rénov' accompagne les ménages tout au long du parcours de travaux en proposant un appui technique, administratif, social et financier. Il intervient notamment à travers les missions suivantes :

Définition du projet de travaux : visite du logement, réalisation ou sous-traitance de l'audit énergétique, accompagnement sur le choix du scénario de travaux, conseils sur les travaux



Appui sur le dépôt de la demande d'aide et pour mobiliser les différentes aides nationales et locales, afin de diminuer le reste à charge



Vérification de la concordance entre le scénario de travaux choisi et les travaux réalisés



Identification des situations particulières, notamment de précarité énergétique



Conseils pour la sélection des entreprises RGE et le choix des devis



Conseils en fin de chantier et explication sur les écogestes

Toutes ces prestations doivent être réalisées dans le cadre d'un contrat passé entre le ménage et Mon Accompagnateur Rénov'.

Les obligations d'indépendance et de neutralité de Mon Accompagnateur Rénov'

- > Mon Accompagnateur Rénov' ne **réalise pas les travaux**.
- > Il est tenu au respect d'une **stricte neutralité**, à performance égale, vis-à-vis des équipements, solutions techniques, scénarios de travaux et entreprises de travaux RGE proposées
- > La **sous-traitance** des prestations d'accompagnement est **strictement encadrée et limitée** aux conditions suivantes :
 - À l'ensemble des prestations obligatoires (y compris l'audit énergétique) d'Accompagnateur Rénov' à un autre Accompagnateur Rénov' (sous-traitance de premier rang) de l'audit énergétique, sous réserve de non-cumul avec la précédente sous-traitance
 - des prestations renforcées, cumulables avec les précédentes sous-traitances
 - le cumul des sous-traitances est interdit, à l'exception de la prestation renforcée c'est-à-dire des travaux hors rénovation énergétique (autonomie, lutte contre l'habitat indigne...).
 - Le sous-traitant réalisant la prestation ne peut pas la confier à un autre sous-traitant



Devenir Mon Accompagnateur Rénov'

Tout acteur souhaitant intervenir en tant qu'Accompagnateur Rénov' doit **être agréé par l'Anah**. Cet agrément est **valable nationalement** et permet donc **d'intervenir sur tout le territoire**.

Pour faciliter la mise en relation entre les Accompagnateurs Rénov' et les ménages, les Accompagnateurs Rénov' sont référencés sur leur périmètre préférentiel d'intervention. L'annuaire permet aux ménages de trouver les Accompagnateurs Rénov' qui interviennent à proximité de chez eux.

Sont éligibles à l'agrément toutes les **personnes physiques ou morales** répondant à **l'une des qualités suivantes** :

- > être un **opérateur historique** (Espaces Conseil France Rénov', opérateurs agréés par l'Anah au titre du CCH, collectivités territoriales ou opérateurs concourant à la mise en œuvre d'une opération programmée)
- > avoir la **qualité d'architecte**
- > disposer d'une **qualification d'auditeur énergétique**
- > être une société de **tiers financement**
- > **Les entreprises de travaux ne peuvent pas être Accompagnateur Rénov'**



La différence entre Un Accompagnateur Rénov' et un mandataire

- > Le mandataire est **désigné et mandaté par le ménage ; il se substitue au ménage pour accomplir à sa place diverses démarches** :
 - > Administratives, pour procéder à la demande d'aides en ligne pour le compte du ménage et/ou
 - > Financières, pour percevoir directement la subvention à la place du ménage bénéficiaire, souvent en contrepartie d'une avance des fonds au moment des travaux
 - > Le **mandataire n'accompagne pas le ménage dans sa démarche de rénovation énergétique globale et personnalisée**, de l'aide à la conception du projet jusqu'à la fin des travaux.
- > **Les entreprises de travaux ne peuvent pas être mandataires**
- > Les Accompagnateurs Rénov' peuvent également être mandataires
- > Les proches (famille, amis, etc.) peuvent être mandataires pour le ménage

Comment trouver Mon Accompagnateur Rénov' ?

1 En contactant un conseiller France Rénov'

- > [Contacter un Espace Conseil France Rénov'](#) permet de bien préparer le projet et, si besoin, d'être orienté vers un Accompagnateur Rénov' adapté à la situation du ménage.
- > Les **conseillers France Rénov'** présents dans les **Espaces Conseil France Rénov'** sont à disposition des ménages à toute étape de leur projet, y compris s'ils sont déjà en contact avec des artisans ou que des devis ont été réalisés.



Espaces Conseil France Rénov'

Porte d'entrée du ménage pour :

- > une information neutre et gratuite
- > l'orientation du ménage
- > un interlocuteur de confiance tout au long du projet

Orientation vers les Mon Accompagnateurs Rénov' du territoire lorsque le ménage s'engage dans une rénovation énergétique ambitieuse



Mon Accompagnateur Rénov'

Accompagner le ménage tout au long du projet :

- > conception du projet de rénovation
- > déroulement du projet de travaux
- > demandes de financement
- > prise en main du logement post rénovation

2 En consultant l'annuaire Mon Accompagnateur Rénov'

- > [L'annuaire Mon Accompagnateur Rénov'](#) propose une **liste d'Accompagnateurs Rénov'** qui interviennent sur chaque territoire.

Recherche par localisation Recherche par SIRET

Rechercher un Mon Accompagnateur Rénov'

Indiquez votre localisation pour trouver l'Accompagnateur Rénov' le plus proche de chez vous.

Les champs marqués d'un * sont requis.

Code Postal *
Saisissez une ville ou un code postal. Format attendu : 75001 ou Paris

Saisissez votre localisation

Trouver

Pour des raisons d'équité entre les structures, la **liste de ces Accompagnateurs Rénov'** s'affiche de manière aléatoire à chaque nouvelle recherche.

Il est conseillé de **contacter plusieurs Accompagnateurs Rénov'**, pour comparer leurs tarifs et leurs délais de rendez-vous ou de **se rapprocher d'un conseiller France Rénov'**

Pour plus d'information :

- > [Guide mandataire MPR' et Mon Projet Anah](#)
- > [Les 4 règles d'or pour bien monter son dossier MaPrimeRénov'](#)
- > [Guide pas à pas à destination des demandeurs MaPrimeRénov'](#)
- > [Le site France-renov.gouv.fr](#) : informations générales pour les particuliers, ou structures souhaitant déposer une demande d'agrément